

2023/.....

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



DEPARTEMENT  
DE  
SAONE ET LOIRE

COMMUNE  
DE  
SERLEY



# Délibération

## DU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE COLLECTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE BRESSE NORD

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de décembre à dix-huit heures quinze le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Serley – sous la présidence de M. GANDREY Julien. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Date de convocation : 27/11/2023

Nombre de délégués en exercice : 92

Présent(s) : 53

Excusé(s) : 4

Excusé(s) avec procuration(s) : 5

Absent(s) : 30

Secrétaire de séance : Monsieur MERCEY BON Jean-Claude

Commune	Noms	Prénoms	Présents	Excusés	Excusés avec pouvoir	Absents
Allériot	BEAL	Brigitte	X			
Allériot	BONZON	Valérie	X			
Authumes	DELPLACE	Daniel	X			
Authumes	MARTIN	Joël	X			
Baudrières	BESSONNAT	Céline	X			
Baudrières	TISSOT	Nathalie	X			
Beauvernois	LAVENTURIER	Pierre	X			
Beauvernois	ROGUET	Mathieu				X
Bellevesvre	CANET	Jean-Luc			X M. SIXDENIER Claude	
Bellevesvre	MONNOT	Christian				X
Bosjean	CHAUDAT	Dominique				X
Bosjean	JACQUARD	Françoise	X			
Bouhans	DESBOIS	Nadine	X			
Bouhans	RUEZ	Jean-Marc	X			
Damerey	CRETIN	Patrick	X			
Damerey	DELORME	Emmanuel			X M. CRETIN Patrick	
Dampierre-en-Bresse	PAGE	Philippe	X			
Dampierre-en-Bresse	THIBERT	Arnaud	X			
Devrouze	DOMS	Sabine				X
Devrouze	RICHON-LEMAIRE	Nathalie				X
Diconne	COULON	Robert	X			

2023/.....

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

Diconne	DUFOUR	Maryse				X
Frangy-en-Bresse	EUVRARD	Jocelyne	X			
Frangy-en-Bresse	NICOLAS	Nathalie				X
Fretterans	FORTIN	Romain			X M. GANDREY Julien	
Fretterans	OUALLET	Sébastien				X
Guerfand	MORERE	Laurent Sébastien				X
Guerfand	VIROT	Sabine				X
Juif	DEVILLERS	Charline			X Mme RODOT Jocelyne	
Juif	RODOT	Jocelyne	X			
La Chapelle-Saint-Sauveur	GRAS	Nathalie				X
La Chapelle-Saint-Sauveur	GUIGUE	Jean-Marc	X			
La Chaux	ROY	Dominique	X			
La Chaux	BECLE	Florence	X			
La Racineuse	FOURNIER	Guy				X
La Racineuse	GIRARDEAU	Régis	X			
L'Abergement-Sainte-Colombe	FAYARD	Clémence				X
L'Abergement-Sainte-Colombe	GONTHEY	Sébastien	X			
Lays-sur-le-Doubs	DE TRUCHIS	François				X
Lays-sur-le-Doubs	DUGALLEIX	Jean-Paul	X			
Le Planois	BERT	Frédéric	X			
Le Planois	THOMET	Sandra	X			
Le Tartre	MICHELIN	Bernard		X		
Le Tartre	PICARD	Gilles	X			
Lessard-en-Bresse	CHEVALIER	Daniel	X			
Lessard-en-Bresse	PHILIPPE	Alain	X			
Mervans	CHEMY	Murielle	X			
Mervans	VEYLON	Philippe	X			
Montcoy	BURDIN	Régis	X			
Montcoy	MELE	Olivier				X
Montjay	FICHET	Didier	X			
Montjay	ROTH	Chantal	X			
Mouthier-en-Bresse	MICONNET	Robert	X			
Mouthier-en-Bresse	SIXDENIER	Claude	X			
Ouroux-sur-Saône	GILET	Jean-Pierre	X			
Ouroux-sur-Saône	LARGY	Anthony				X
Pierre-de-Bresse	GANDREY	Julien	X			
Pierre-de-Bresse	GAUTHEY	Julien				X
Pourlans	PARIZOT	Évelyne				X
Pourlans	PIFFARD	Gilbert				X
Saint-Bonnet-en-Bresse	BOUCHARD	Guy				X
Saint-Bonnet-en-Bresse	CLAIROTTE	Gérard	X			
Saint-Christophe-en-Bresse	MERCIER	Louis		X		
Saint-Christophe-en-Bresse	RAVAT	Thierry		X		
Saint-Étienne-en-Bresse	REBILLARD	Patrick	X			
Saint-Étienne-en-Bresse	STRACK	Serge			X M. REBILLARD Patrick	
Saint-Germain-du-Bois	CAVARD	Jean-Paul	X			
Saint-Germain-du-Bois	BONIN	Annick	X			
Saint-Germain-du-Plain	GEOFFROY	Ludovic		X		
Saint-Germain-du-Plain	GUIGUE	Christian				X
Saint-Martin-en-Bresse	DESSAUGE	Yves	X			
Saint-Martin-en-Bresse	GAUDRY	Guy	X			

2023/.....

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

Saint-Maurice-en-Rivière	DUCLOUX	Franck	X			
Saint-Maurice-en-Rivière	PETIT	Ludovic				X
Sens-sur-Seille	JACQUARD	Sébastien				X
Sens-sur-Seille	JALLEY	Audrey	X			
Serley	EUVRARD	Françoise	X			
Serley	PARADIS	Laurent	X			
Serrigny-en-Bresse	PRUDENT	Magali				X
Serrigny-en-Bresse	ROSSIGNOL	Samuel				X
Simard	ABERLENC	Jean-Marc	X			
Simard	MERCEY-BON	Jean-Claude	X			
Thurey	DOURIOT	Bernard	X			
Thurey	MERLE	Emmanuel				X
Torpes	CHAUDAT	Andrée	X			
Torpes	REBOUILLAT	Olivier	X			
Tronchy	LAMPIS	Evelyne	X			
Tronchy	PACCAUD	Joël				X
Vérissey	BRETIN	Sandrine	X			
Vérissey	BURDIN	Delphine				X
Villegaudin	NICOT	Emmanuel				X
Villegaudin	QUINET	Hervé				X

2023/.....

Envoyé en préfecture le 12/12/2023  
Reçu en préfecture le 12/12/2023  
Publié le 12/12/2023  
ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



2023/.....

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

S<sup>2</sup>LO

**DELIBERATION N° 2023-49**  
**Nomenclature Actes : 5.2**

**DESIGNATION DE L'AFFAIRE**

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

**EXPOSE**

Conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Comité syndical adopté le 3 décembre 2020, il convient de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 16 novembre 2023.

Le procès-verbal est joint en annexe.

**DELIBERATION**

Vu l'article 24 du règlement intérieur du Comité syndical,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à **L'UNANIMITE** des membres présents (**résultat du vote 58 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**)

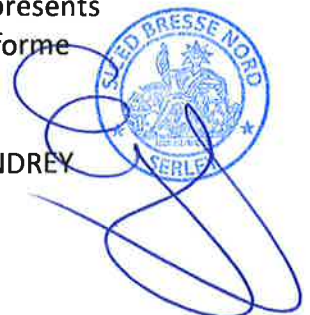
**DECIDE**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023.

Ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme

Le Président : Julien GANDREY



2023/.....

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



DEPARTEMENT  
SAONE ET LOIRE  
COMMUNE  
SERLEY

**PROCES VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 16 NOVEMBRE 2023**

*Le Comité syndical du SICED BRESSE NORD s'est réuni à la salle des Fêtes de Serley le 16 novembre 2023 à 18H15.*

<i>Nombre de conseillers en exercice : 92</i>	<i>Nombre de conseillers excusés : 6</i>
<i>Nombre de conseillers présents : 52</i>	<i>Nombre de conseillers absents : 28</i>
<i>Nombre de pouvoirs : 6</i>	

Secrétaire de séance : M. MERCEY BON Jean-Claude

*Monsieur le Président ouvre la séance à 18h15. Il remercie les délégués de leur présence.*

**I. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions :**

**Commandes signées par le Président**

<b>Objets</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Dates de signature</b>	<b>Montants TTC</b>
REPARATION BOITE DE VITESSE VEHICULE OM	GARAGE MAGNIN	14/09/2023	2 223,79 €
HUILES COMMANDE 2023	DOLARD	28/09/2023	5 416,92 €
CHAUSSURES HAUTES BASSES ET BOTTES	UGAP	28/09/2023	2 746,56 €
CHAUSSURES HAUTES BASSES ET BOTTES	ISAGIL	02/10/2023	3 345,44 €
PANTALONS, VESTES, PARKAS, GANTS	FRANCE PROTECT	02/10/2023	2 814,36 €
FOURNITURE BACS	ESE	05/10/2023	23 724,48 €
DÉPOSE ET POSE PNEUS VEHICULE OM	RELAIS PNEUS	12/10/2023	2 566,66 €
DÉPOSE ET POSE PNEUS VEHICULE OM	RELAIS PNEUS	12/10/2023	2 268,62 €
CHANGEMENT CYLINDRE DES 6 DECHETERIES	TROTTE ARNAUD	20/10/2023	3 134,00 €
ACQUISITION DE 2 BENNES	CHAUDRONNERIE BESSON	27/10/2023	15 600,00 €
ACHAT 300 COMPOSTEURS	SCIERIE DU JURA	27/10/2023	29 340,00 €
PRESTATION TRAITEMENT DES HUILES	CHIMIREC	30/10/2023	4 788,00 €

**Décisions financières signées par le Président**

Néant

**II. Rapports pour délibérations :**

**Administration générale**

**II-1) Désignation du secrétaire de séance :**

Après en avoir délibéré, M. le Président demande au Comité Syndical :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret
- de désigner M. MERCEY BON Jean-Claude comme secrétaire de séance

**Adoption à l'unanimité**

**II-2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 :**

Le procès-verbal du Comité Syndical de la séance du 21 septembre 2023 est soumis à approbation.

**Adoption à l'unanimité**

**II-3) Elections – Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse (SGBRB) :**

M. le Président informe le Comité syndical que suite à la démission de M. GILET, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter le SICED Bresse Nord au sein de l'assemblée générale du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse (SGBRB).

Ce délégué doit être désigné à bulletin secret, à la majorité absolue.

Il rappelle que le nombre de délégués à désigner au sein de cette assemblée est de 3. M. MERCEY-BON et M. CAVARD en sont les deux autres délégués titulaires. Les statuts du SGBRG ne prévoient pas de suppléance.

M. le Président précise qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Comité syndical peut choisir de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à cette désignation. Cette décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

M. Julien GANDREY propose sa candidature. Aucun membre de l'assemblée ne souhaite être candidat.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le nouveau délégué titulaire pour représenter le SICED Bresse Nord au sein de l'assemblée générale du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse (SGBRB) en application de l'article L. 2121-21 du CGCT,
- de désigner M. Julien GANDREY délégué titulaire pour représenter le SICED Bresse Nord au sein de l'assemblée générale du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse (SGBRB).

**Adoption à l'unanimité**

**II-4) Vente du retourneur d'andain :**

M. le Président informe le Comité syndical de la demande de la société CUMA La Guyotte de Mervans qui souhaite se porter acquéreur de l'andaineur de la marque MENART - modèle 4000 SP- numéro de série NIM14278323 acheté par le SICED en 1998 pour un montant de 44 046.71 €.

Il précise que cet équipement a entièrement été amorti, et qu'il était utilisé dans le cadre de la convention passée avec 2 agriculteurs, que la plateforme de stockage des déchets verts se dégradait régulièrement, que la plateforme de Dampierre-en-Bresse avait une surface insuffisante et présentait des risques d'incendie l'été. Actuellement, les déchets verts sont stockés en benne.

La société CUMA La Guyotte de Mervans intéressée propose un rachat pour un montant de 5 000.00 €.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'autoriser la vente de l'andaineur de la marque MENART - modèle 4000 SP - numéro de série NIM14278323 au prix de 5 000 €,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoption à l'unanimité**



**II-5) Compte-rendu de la visite de la DREAL du 09/11/2023 sur la plateforme de Dampierre-en-Bresse :**

Présentation de M. Laurent PARADIS.

**Rappel de la réglementation :**

- Code de l'Environnement
- Régime d'autorisation + application de l'arrêté préfectoral (2017)
- Contrôle de 10 points sur 30 choisis par l'inspecteur
  - Registre environnemental et technologique (incendie – eaux pluviales et de ruissellement)
  - Pas d'inspection selon le Code du Travail
  - Pas d'inspection sur le sujet de la sécurité des usagers

**Changements intervenus depuis la dernière visite de 2016 :**

- Suppression du stock de bois et plus de broyage sur place
- Suppression du broyage des végétaux sur place et diminution du stock des végétaux
- Ajout d'une benne placoplâtre
- Ajout d'une benne plastique
- Ajout de deux bennes bois
- Vidage d'une BOM d'emballages au sol deux jours par semaine - Situation provisoire en attendant l'ouverture du centre de Torcy en septembre 2024
- Suppression du point d'apports volontaires dans l'enceinte de la déchèterie

**Démarches correctives à entreprendre sans délai :**

- Faire faire le nettoyage/vidange des 2 débourbeurs/séparateurs d'hydrocarbure (tous les ans ou quand le niveau a atteint les 2/3) avec vérification des obturateurs et remise d'un bordereau de suivi des déchets
- Faire faire le contrôle électrique du bungalow (tous les ans)
- Retirer la végétation qui obstrue les sorties des eaux de ruissellement sur le terrain contigu à la déchèterie
- Faire faire le contrôle de la qualité des eaux de ruissellement en sortie de réseau d'eaux pluviales sur les deux points de sortie (tous les ans) – Prélèvement pendant 30 mn ou H0 puis H+30 mn
- Faire faire le contrôle et l'entretien du climatiseur (contrôle d'absence de fuite de gaz) (tous les ans)
- Fournir un plan complet du réseau d'écoulement des eaux de ruissellement (DOE)
- Etablir une consigne d'utilisation des 2 vannes de confinement (diffusion : gardien + pompiers + affichage) + apposer un panneau d'indication d'emplacement sur le terrain
- Vérifier le dimensionnement de l'extincteur pour le site
- Afficher un plan avec l'emplacement des produits dans les locaux DMS + l'envoyer aux pompiers
- Disposer d'une clef du bungalow de l'ALCG



## **Finances**

Présentation de M. Laurent PARADIS.

### ***II-6) Décision modificative n° 1 – Budget principal :***

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 23 mars 2023 adoptant le budget primitif principal du SICED pour l'exercice 2023,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement de certains crédits en dépenses et en recettes votés au budget primitif 2023, il vous est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	2 900,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	150 100,00
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	-3 600,00	024 (024) : Produits des cessions d'immobili	-171 500,00
217848 (21) : Autres matériels de bureau et m	-1 500,00		
21828 (21) : Autres matériels de transport	1 000,00		
21828 (21) : Autres matériels de transport	-10 000,00		
21838 (21) : Autre matériel informatique	8 200,00		
21838 (21) : Autre matériel informatique	-12 000,00		
21848 (21) : Autres matériels de bureau et m	4 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	30 000,00		
2188 (21) - 009 : Autres immobilisations co	-70 700,00		
2313 (23) : Constructions	35 200,00		
2313 (23) : Constructions	-4 900,00		
	<b>-21 400,00</b>		<b>-21 400,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	150 100,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	4 500,00
60612 (011) : Energie - Electricité	7 000,00	70612 (70) : Redevance spéciale d'enlèvem	-28 000,00
60622 (011) : Carburants	5 000,00	7078 (70) : Autres marchandises	26 500,00
60628 (011) : Autres fournitures non stock	-75 000,00	73133 (731) : Taxe d'enlèvement des ordu	24 000,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien	-3 000,00	74718 (74) : Autres	20 000,00
60636 (011) : Habillement et vêtements de t	5 600,00	74741 (74) : Communes membres du GFP	5 400,00
6064 (011) : Fournitures administratives	1 500,00	74748 (74) : Autres communes	73 900,00
60662 (011) : Vaccins et sérums	-500,00	75888 (75) : Autres	-10 000,00
611 (011) : Contrats de prestations de servi	-150 000,00	773 (77) : Mandats annulés ou atteints déchê	-7 500,00
61521 (011) : Terrains	5 000,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilis	155 000,00
61551 (011) : Matériel roulant	48 500,00		
6156 (011) : Maintenance	4 400,00		
6161 (011) : Multirisques	-1 800,00		
6162 (011) : Assurance obligatoire dommage	-30 000,00		
617 (011) : Etudes et recherches	13 300,00		
6184 (011) : Versements à des organismes d	-4 600,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	53 500,00		
6231 (011) : Annonces et insertions	11 000,00		
6236 (011) : Catalogues et imprimés et pub	12 000,00		
6248 (011) : Divers	-7 000,00		
6251 (011) : Voyages, déplacements et mis	-2 000,00		
6262 (011) : Frais de télécommunications	500,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	900,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	200,00		
62878 (011) : A des tiers	251 000,00		
6354 (011) : Droits d'enregistrement et de t	300,00		
6355 (011) : Taxes et impôts sur les véhicu	-7 100,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmaci	3 200,00		
6478 (012) : Autres charges sociales divers	-17 200,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	500,00		
65312 (65) : Frais de mission et de déplace	-500,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-2 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	-9 000,00		
	<b>263 800,00</b>		<b>263 800,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>242 400,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>242 400,00</b>

Une subvention de 99 185,00 € a été accordée par CITEO. Une Somme de 20 000,00 € sera prélevée pour la plateforme de Dampierre-cn-Bresse.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'approuver les ajustements budgétaires sur le budget primitif principal du SICED ci-dessus proposés,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

#### Adoption à l'unanimité

#### II-7) Décision modificative n° 2 – Budget principal :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 23 mars 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable du Conseiller aux Décideurs Locaux,

Il convient de constater budgétairement la sortie de patrimoine amorti à tort (de 2013 à 2021).

Les investissements concernés sont les suivants :

- 02/11/2013 : ingénierie sécurité déchèteries - valeur nette comptable 56 761,38 €
- 23/12/2013 : aménagement poste carburant - valeur nette comptable 322,92 €
- 15/12/2021 : fourniture et pose caniveau déchèterie de Dampierre en Bresse – valeur nette comptable 936,36 €

Sur proposition du Conseiller aux Décideurs Locaux, M. le Président propose la décision modificative suivante :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
281351 (040) : Bâtiments publics	56 761,38	021 (021) : Virement de la section de fonct	58 020,66
28138 (040) : Autres constructions	1 259,28		
	<b>58 020,66</b>		<b>58 020,66</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	58 020,66	7811 (042) : Rep. sur amort. des immo. incorpo	58 020,66
	<b>58 020,66</b>		<b>58 020,66</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>116 041,32</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>116 041,32</b>

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'approuver le prélèvement des amortissements sur les articles budgétaires proposés,
- d'approuver les ajustements budgétaires sur le budget primitif principal du SICED ci-dessus proposés,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

#### Adoption à l'unanimité

**II-8) Budget SPANC – Décision modificative N° 1 :**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu la délibération du 23 mars 2023 adoptant le budget primitif SPANC pour l'exercice 2023,  
Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement de certains crédits en dépenses et en recettes votés au budget primitif 2023, il vous est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60226 (011) : Vêtements de travail	-1 000,00	7068 (70) : Autres prestations de service	11 900,00
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	600,00		
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de pe	400,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	-700,00		
6066 (011) : Carburants	-1 300,00		
611 (011) : Sous-traitance générale	15 000,00		
6135 (011) : Locations mobilières	-1 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-2 200,00		
618 (011) : Divers	-500,00		
6236 (011) : Catalogues et imprimés	100,00		
6256 (011) : Missions	1 500,00		
6261 (011) : Frais d'affranchissement	-1 000,00		
6262 (011) : Frais de télécommunications	-500,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	700,00		
6411 (012) : Salaires, appointements, commi	1 000,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	800,00		
	<b>11 900,00</b>		<b>11 900,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>11 900,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>11 900,00</b>

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'approuver les ajustements budgétaires sur le budget primitif SPANC ci-dessus proposés,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

**Adoption à l'unanimité****II-9) Taxes et produits irrécouvrables – Budget principal :**

M. le Président informe le Comité syndical que suite à de nombreuses relances sans succès de débiteurs, le Comptable public nous demande de classer certaines recettes en produits irrécouvrables sur le budget principal du SICED.

Il s'agit de titres de recettes de 2019, 2020, 2021 et 2022 concernant des redevances spéciales déchèteries pour un montant total de 678 €.

Les crédits correspondants doivent être prévus à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur sur le budget principal 2023.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'admettre ces recettes en créances irrécouvrables,
- de créditer les articles 6541 du budget principal des sommes correspondantes,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **II-10) Taxes et produits irrécouvrables – Budget SPANC :**

M. le Président informe le Comité syndical que suite à de nombreuses relances sans succès de débiteurs, le Comptable public nous demande de classer certaines recettes en produits irrécouvrables sur le budget SPANC.

Il s'agit de titres de recettes de 2019, 2020 et 2021 concernant des recettes de contrôles périodiques d'assainissement et de prestations de vidanges pour un montant total de 991,57 €.

Les crédits correspondants doivent être prévus à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur sur le budget SPANC 2023.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'admettre ces recettes en créances irrécouvrables,
- de créditer les articles 6541 du budget SPANC des sommes correspondantes,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **II-11) Point d'apports volontaire de la commune de TRONCHY :**

M. le Président informe l'assemblée des problèmes posés par le point d'apports volontaires de la commune de TRONCHY du fait de sa situation sous une ligne à haute tension. Un arc électrique est possible lors des manœuvres de collectes effectuées par les agents du SICED.

La responsabilité du Président pouvant être engagée en cas d'incident ou accident pour l'un des agents du Siced, plusieurs demandes d'échanges avec la commune ayant été effectuées et étant restées sans réponse, il suggère à l'assemblée de se prononcer sur la suppression de ce point d'apports volontaires.

Le délégué d'une commune voisine s'offre d'intervenir dès le lendemain du Comité syndical auprès du Maire de TRONCHY.

M. le Président propose de délibérer pour décider du retrait de ce point d'apports volontaires à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 si aucun retour ne lui est parvenu de la commune de TRONCHY pour trouver une solution acceptable sécuritairement d'ici là.

Il ajoute que le SICED organisera la communication auprès des habitants de TRONCHY pour les diriger vers d'autres points d'apports volontaires à proximité.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'autoriser le retrait du point d'apports volontaires situé sur la commune de TRONCHY à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 si aucun retour n'est parvenu au SICED de la part de la commune de TRONCHY pour trouver une solution acceptable sécuritairement d'ici là,
- d'autoriser M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Adoption à l'unanimité**

### III- Informations et questions diverses :

#### III-1) Suivi des évolutions du service « déchets » :

##### Comparatif des tonnages collectés de janvier à octobre 2023 :

Présentation de M. Raphaël DEBRUNE.

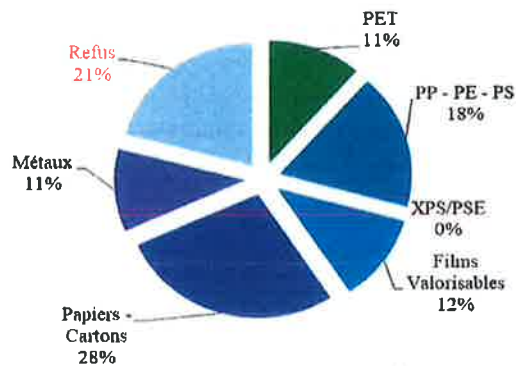
	2022	2023	Evolution Tonnages		Réduction TGAP à 57,20 € TTC/T
Ordures ménagères résiduelles	4 340,60	2 654,56	-1 686,04	-38,84%	-96 441,49 €
Emballages + papier	720,61	1 154,52	433,91	60,21%	
Verre	1 186,65	1 193,04	6,39	0,54%	
DNR	936,40	596,80	-339,60	-36,27%	-19 425,12 €
<b>TOTAUX</b>	<b>7 184,26</b>	<b>5 598,92</b>	<b>-1 585,34</b>		<b>-115 866,61 €</b>

Tous les plastiques seront déposés dans la même benne en déchèteries, sans différencier les plastiques mous et les plastiques durs. Ceci permettra une meilleure valorisation en CSR, revalorisation énergétique.

##### Caractérisation de septembre 2023 :

Présentation de Mme Emilie DUCLET.

Composition par famille de l'échantillon – 48 kg



Coût de refus de tri : 45,15 € TTC/tonne

##### Bilan distribution des bacs par le Siced :

1 929 bacs ont été livrés par le Siced.

128 bacs ont été récupérés

714 bacs restent à livrer



### **III-2) Bilan des actions de prévention :**

Présentation de Mme Victoria CHANET.

Des contrôles sont effectués sur les poubelles lors des tournées de collecte :

- Nombre de communes contrôlées : 27
- Nombre de poubelles contrôlées : 2 103
- Nombre de poubelles conformes : 1 644
- Nombre de poubelles non conformes : 453
- Nombre d'usagers touchés : 98
- Nombre de demi-journée de contrôle : 19

Les principales raisons des avertissements en OMR sont :

- Papier : 10 %
- Quelques végétaux : 5 %
- Emballages : 85 %

Les principales raisons des refus en OMR sont :

- Déchets allant en déchèteries : 17 %
- Papiers : 4 %
- Textiles : 15 %
- Verres : 11 %
- Emballages : 53 %

Les principales raisons des avertissements en emballages sont :

- Papiers : 14 %
- Sacs noirs : 21 %
- Imbriqués : 35 %
- Autres (essuie-tout, mouchoirs, nappes en papier) : 30 %

Les principales raisons de refus en emballages sont :

- Verre : 5 %
- Textiles : 16 %
- Papiers : 6 %
- Déchèteries : 73% (bidons d'essence, pots/bombes de peinture, différents électroniques, différents plastiques : pots de fleurs, bassines, sacs de ciment, bâches, matériels de piscine)

### **Conclusion :**

On retrouve le plus de problèmes dans la collecte des OMR. Certains usagers n'ont pas encore pris l'habitude du geste de tri et continuent (ou non) à trier uniquement les bouteilles en plastique et l'aluminium/acier.

En ce qui concerne les emballages, le plus gros problème concerne les déchets de déchèteries mis dans le bac jaune. Les usagers confondent tri des emballages et tri des objets en plastique ou ferrailles.

### **Point sur les animations :**

- Animations scolaires : 13 animations sont prévues entre début décembre 2023 et fin février 2024, soit 640 élèves
- Animations en centre de loisirs : 2 animations ont été réalisées pendant les vacances de la Toussaint, soit 80 enfants
- Animations dans les magasins : Animation prévue le 19/01/2024 à l'Intermarché de Pierre-de-Bresse
- Autres animations : Le 09/12/2023 Téléthon à St-Martin-En-Bresse

**III-3) Présentation des supports de communication diffusés aux communes :**

Présentation de Mme Emilie DUCLET.

Différentes affiches ont été adressées aux Mairies pour informer les usagers par l'intermédiaire des bulletins municipaux.

Une affiche de consignes de tri salle des fêtes a également été transmise aux mairies suite à leur demande.

**III-4) Point d'informations Centre de TORCY – SMET 71 :**

Le bâtiment de la Communauté Urbaine Creusot Montceau a été repris. La société retenue pour l'exploitation de ce centre est la Sté BOURGOGNE RECYCLAGE. Le centre devrait être opérationnel fin 2024.

**III-5) Questions diverses :**

Question : Peut-on mettre les sacs plastiques noirs souillés dans le bac jaune ?

M. le Président répond que non car cela serait considéré en refus

Question : Que faire des anciens bacs ?

M. le Président indique que l'on peut les ramener en déchèterie pour être démontés, des pièces récupérées et le plastique recyclé.

Question : Peut-on mettre des journaux dans le bac jaune ?

M. le Président répond que non, mais que cela pourra peut-être évoluer dans l'avenir.

Question : Certains délégués ne reçoivent pas la convocation par mail.

M. le Président précise qu'il faut bien consulter les spams, et que cela sera étudié.

Question : Sur certains bacs les autocollants n'ont pas été placés.

M. le Président demande de le signaler au Siced.

**III-6) Calendrier des réunions :**

- Réunion du Bureau syndical :
  - Mardi 28/11 à 17h15 - Salle de réunion du SICED
- Réunion du Comité Syndical
  - Jeudi 07/12 à 18h15 - Salle des fêtes de SERLEY
- Réunion du Groupe de travail sur les déchèteries :
  - Mardi 05/12 à 17h30 - Salle de réunion du SICED

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude MERCEY BON



Annexe à la délibération n° 2023-49 du 7 décembre 2023

# COMPTES-RENDUS DE DAMPPIERRE EN BRESSE

09 11 2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

S<sup>2</sup>LO

# Rappel de la réglementation

- Code de l'Environnement
- Régime d'autorisation + application de l'arrêté préfectoral (2017)
- Contrôle de 10 points sur 30 choisis par l'inspecteur
  - Registre environnemental et technologique (incendie – eaux pluviales et de ruissellement)
  - Pas d'inspection selon le Code du Travail
  - Pas d'inspection sur le sujet de la sécurité des usagers

## Changements intervenus depuis la dernière visite de 2016

- Suppression du stock de bois et plus de broyage sur place
- Suppression du broyage des végétaux sur place et diminution du stock des végétaux
- Ajout d'une benne placoplâtre
- Ajout d'une benne plastique
- Ajout de deux bennes bois
- Vidage d'une BOM d'emballages au sol deux jours par semaine - Situation provisoire en attendant l'ouverture du centre de Torcy en septembre 2024
- Suppression du point d'apports volontaires dans l'enceinte de la déchèterie

# Démarches correctives à entreprendre SANS DELAI

- Faire faire le nettoyage/vidange des 2 débourbeurs/séparateurs d'hydrocarbure (tous les ans ou quand le niveau a atteint les 2/3) avec vérification des obturateurs et remise d'un bordereau de suivi des déchets
- Faire faire le contrôle électrique du bungalow (tous les ans)
- Retirer la végétation qui obstrue les sorties des eaux de ruissellement sur le terrain contigu à la déchèterie
- Faire faire le contrôle de la qualité des eaux de ruissellement en sortie de réseau d'eaux pluviales sur les deux points de sortie (tous les ans) – Prélèvement pendant 30 mn ou H0 puis H+30 mn
- Faire faire le contrôle et l'entretien du climatiseur (contrôle d'absence de fuite de gaz) (tous les ans)
- Fournir un plan complet du réseau d'écoulement des eaux de ruissellement (DOE)
- Etablir une consigne d'utilisation des 2 vannes de confinement (diffusion : gardien + pompiers + affichage) + apposer un panneau d'indication d'emplacement sur le terrain
- Vérifier le dimensionnement de l'extincteur pour le site
- Afficher un plan avec l'emplacement des produits dans les locaux DMS + l'envoyer aux pompiers
- Disposer d'une clef du bungalow de l'ALCG

# Demarches correctives à entreprendre DEBUT 2024

- Envoyer un nouveau « porté à connaissance » au Préfet en lui précisant les évolutions depuis 2016 et en s'appuyant sur le référentiel en vigueur avec :
  - Le contexte
  - Les explications sur les évolutions
  - Les dangers résolus
  - Les conséquences sur les effluents et les nuisances sonores
  - Un plan à jour
  - Les tonnes attendues
  - La réduction des nuisances
  - Le volume d'eaux pluviales à stocker en cas d'incendie

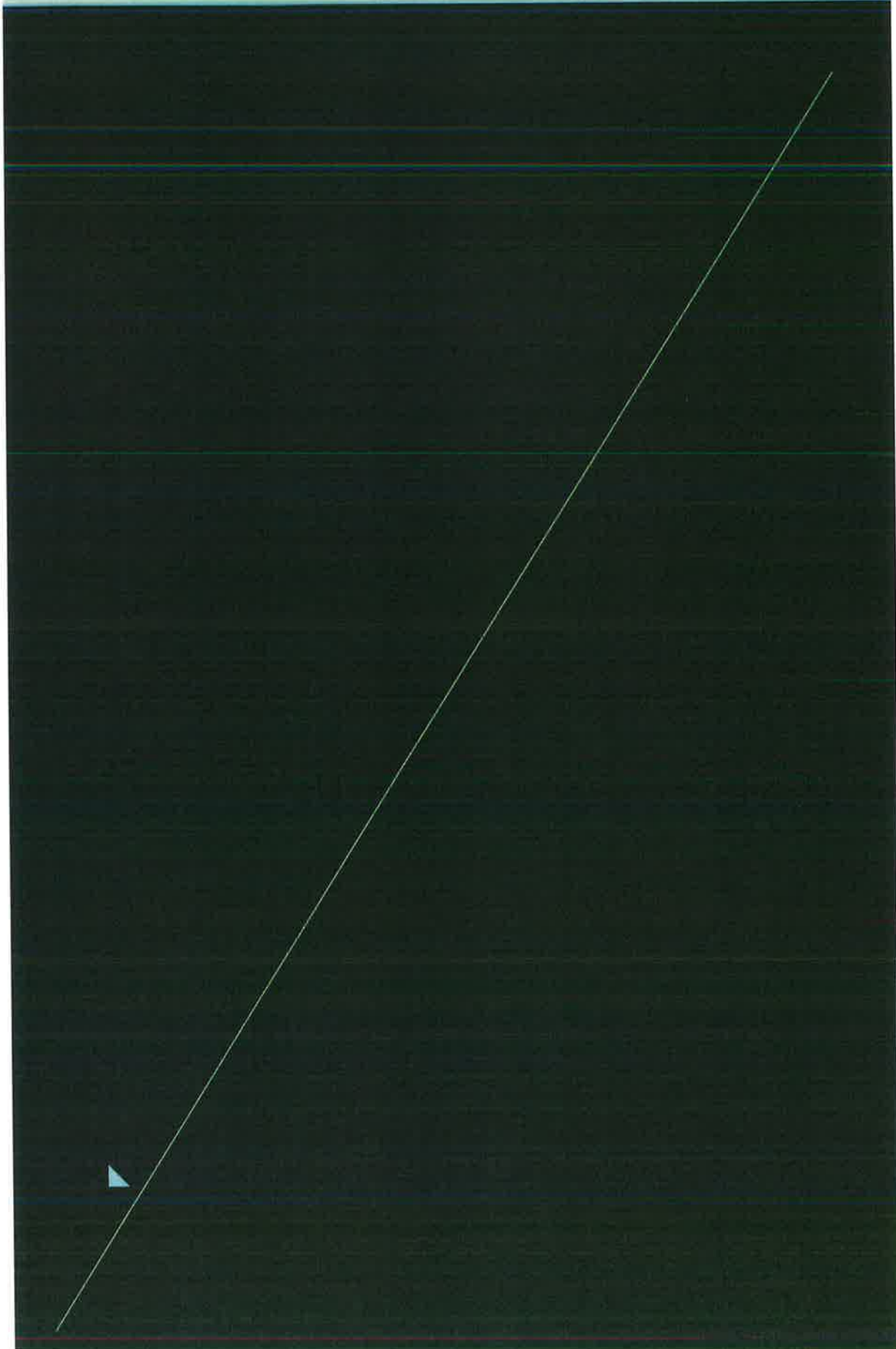
## Suite de la visite

- Dans les 15 jours : Fournir à l'inspecteur tous les bons de commandes et autres preuves des actions déjà lancées sans attendre son rapport
- D'ici 1 mois : Réception du rapport de l'inspecteur avec toutes les non conformités et prescriptions
- Dans les 15 jours : Emettre des observations puis le rapport devient définitif
- D'ici 1 à 2 mois : Donner des réponses sur les suites prévues et les actions mises en place avec un calendrier / un plan d'action
- En cours de l'année : Tenir informé l'inspecteur des avancées



# Rappel des obligations réglementaires

	Dampierre/B	St Martin/B	Pierre/B	St Germain/B	St Germain/P	Ouroux/S
Contrôle électrique du bungalow	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Contrôle de la qualité des eaux de ruissellement	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Contrôle et entretien du climatiseur	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Contrôle des légionelles dans la douche	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Nettoyage/vidange des déboucheurs	Tous les ans ou au 2/3	Tous les ans ou au 2/3	Tous les ans ou au 2/3	Tous les ans ou au 2/3	Tous les ans ou au 2/3	Tous les ans ou au 2/3
Contrôle des extincteurs	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Traitement des nuisibles rats, guêpes, frelons	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Mesures des émissions sonores	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



Annexe à la délibération n° 2023-49 du 7 décembre 2023



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

Annexe à la délibération n° 2023-49 du 7 décembre 2023

# INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

Comité syndical du 16 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

S'LO

# COMPARATIF DES TONNAGES COLLECTÉS JANVIER A OCTOBRE

	2022	2023	Evolution Tonnages	Réduction TGAP à 57,20 € TTC/T
Ordures ménagères résiduelles	4 340,60	2 654,56	-1 686,04	-38,84%
Emballages + pcpier	720,61	1 154,52	433,91	60,21%
Verre	1 186,65	1 193,04	6,39	0,54%
DNR	936,40	596,80	-339,60	-36,27%
<b>TOTAUX</b>	<b>7 184,26</b>	<b>5 598,92</b>	<b>-1 585,34</b>	<b>-19 425,12 €</b> <b>-115 866,61 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

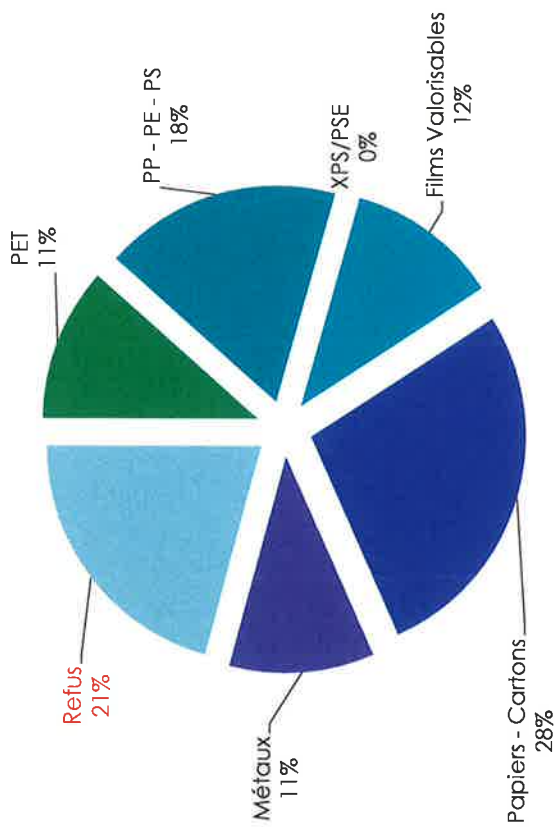
ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



# COLLECTE DES EMBALLAGES EN PORTE A PORTE CARACTÉRISATION DE SEPTEMBRE



Composition par famille de l'échantillon – 48 kg



**Coût de refus de tri : 45,15 € TTC/tonne**

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



# BILAN DISTRIBUTION DES BACS PAR LE SICED

LISTE DES COMMUNES SICED BRESSE NORD	BACS JAUNES LIVRÉS					BACS GRIS LIVRÉS					BACS JAUNES RÉCUPÉRÉS					BACS GRIS RÉCUPÉRÉS					BACS JAUNES A LIVRER					BACS GRIS A LIVRER				
	240 Litres	340 Litres	440 Litres	640 Litres	770 Litres	180 Litres	240 Litres	340 Litres	440 Litres	640 Litres	240 Litres	340 Litres	440 Litres	640 Litres	770 Litres	180 Litres	240 Litres	340 Litres	440 Litres	640 Litres	340 Litres	360 Litres	660 Litres	770 Litres	180 Litres	240 Litres	340 Litres	440 Litres	660 Litres	
Abergement Sainte Colombe	2	13	4	0	3	11	0	1	34	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53
Allériot	5	28	2	0	6	10	1	2	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	0	14
Authumes	0	8	2	0	1	2	0	2	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4
Baudrières	1	6	4	0	1	3	0	1	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32
Beauvernois	0	3	3	0	0	2	0	2	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	6
Bellevesvre	3	6	5	0	4	3	0	3	24	1	0	1	0	1	0	1	0	0	1	4	5	0	0	0	0	5	0	0	0	10
Boisjean	3	5	0	0	6	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Bouhans	3	4	1	0	2	1	0	1	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dameray	2	20	1	0	2	9	1	1	36	1	1	0	0	2	1	0	0	0	5	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0	6
Dampierre en Bresse	3	2	1	0	1	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Devrouze	4	11	3	0	4	7	3	2	34	1	0	0	0	3	0	0	0	0	4	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4
Diconne	1	11	2	0	3	5	0	0	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	8
Frangy en Bresse	5	16	1	0	3	5	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14	2	3	0	0	15	1	0	0	3	38

Envoyé en préfecture le 12/12/2023  
 Reçu en préfecture le 12/12/2023  
 Publié le 12/12/2023  
 ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE





# BILAN DISTRIBUTION DES BACS PAR LE SICED

LISTES COMMUNES SICED BRESSE NORD	BACS JAUNES LIVRÉS			BACS GRIS LIVRÉS			BACS JAUNES RÉCUPÉRÉS			BACS GRIS RÉCUPÉRÉS			BACS JAUNES A LIVRER			BACS GRIS A LIVRER			T O A L		
	240 Litres	340 Litres	640 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	240 Litres	340 Litres	640 Litres	100 Litres	240 Litres	360 Litres	640 Litres	240 Litres	340 Litres	640 Litres	180 Litres	240 Litres		360 Litres	640 Litres
Freterans	0	6	1	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Gueffand	0	12	0	0	0	4	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3	0	0	8
Juilf	4	10	3	0	5	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Chapelle Saint Sauveur	0	18	4	0	1	13	0	5	41	1	4	0	0	0	0	0	0	8	0	0	16
La Chaux	3	13	2	0	4	8	0	1	31	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Racineuse	3	0	1	0	1	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lays sur le Doubs	0	2	1	0	0	1	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Planais	6	2	0	0	7	1	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Tartre	1	1	1	0	1	1	0	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	6
Lessard en Bresse	19	11	3	0	21	4	0	0	58	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mervans	32	50	17	0	33	22	0	11	145	3	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	4
Montcoy	8	5	0	0	7	1	0	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	6
Montjay	6	3	7	0	6	9	0	2	33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouffier en Bresse	14	14	2	0	1	1	0	0	32	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ourois sur saône	39	60	11	1	43	19	0	6	179	4	1	0	0	0	0	0	0	56	11	2	124
Pierre de Bresse	24	59	18	5	19	43	1	5	174	4	0	2	0	0	0	0	0	44	3	1	101
Pourfans	2	4	0	0	2	2	0	0	10	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	6
Saint Bonnet en Bresse	2	12	1	0	2	5	0	1	23	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	14
Saint Christophe en Bresse	8	6	4	0	8	4	0	2	32	0	0	0	0	0	0	0	0	17	5	0	40

# BILAN DISTRIBUTION DES BACS PAR LE SICED

Envoyé en préfecture le 12/12/2023  
 Reçu en préfecture le 12/12/2023  
 Publié le 12/12/2023  
 ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

LISTE DES COMMUNES SICED BRESSE NORD	EACS JAUNES LIVRÉS			BACS GRIS LIVRÉS			BACS JAUNES RECUPERÉS			BACS GRIS RECUPERÉS			BACS JAUNES A LIVRER			BACS GRIS A LIVRER			T O T A L							
	360 Litres	660 Litres	770 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres								
Saint Etienne en Bresse	11	7	7	0	11	7	0	2	45	3	0	0	0	0	0	0	0	0	2							
Saint Germain du Bois	43	51	20	1	47	30	0	13	205	3	2	4	0	8	2	0	1	20	31							
Saint Germain du Plain	1	39	2	0	0	9	0	1	52	6	0	0	0	4	0	0	0	10	58							
Saint Martin en Bresse	15	43	6	0	14	28	1	3	110	2	1	0	0	3	1	0	0	7	85							
Saint Maurice en Rivière	0	12	1	0	1	5	0	0	19	0	0	0	0	1	0	0	0	1	18							
Sens sur Saillie	7	11	4	0	1	0	0	1	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Senley	10	21	3	0	10	0	0	0	44	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0							
Serrigny en Bresse	2	9	3	0	3	3	0	1	21	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0							
Simard	31	29	11	2	33	13	1	8	128	2	1	0	0	0	0	0	0	3	0							
Thurey	13	11	0	0	13	4	0	0	41	3	0	0	0	1	0	0	0	4	2							
Torpes	13	7	5	0	0	0	0	1	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Tronchy	4	1	0	0	4	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Vérissay	2	0	1	0	1	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Villegaudin	0	4	0	0	0	1	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4							
<b>46 COMMUNES</b>	<b>360</b>	<b>446</b>	<b>168</b>	<b>9</b>	<b>335</b>	<b>303</b>	<b>8</b>	<b>80</b>	<b>1929</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>128</b>	<b>307</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>308</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>714</b>

# PAV DANGEREUX

## TRONCHY – TOUJOURS SANS REPONSE DE LA MAIRIE SUR LA PROPOSITION DE DEPLACEMENT DU PAV

- Rencontres sur le terrain sans confirmation
- Mails sans réponse

PAV extrêmement dangereux pour nos équipes – Ligne 50 000 Volts à moins de 5 mètres  
Nécessité de procéder à son retrait pour des questions de prévention des risques



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



# BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION



# PRÉSENTATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION

**LE COMPOSTAGE**  
la solution pour nos biodéchets

Les biodéchets, c'est quoi ?  
Ces déchets biodéchétifiables et non dangereux sont constitués de :

- Déchets alimentaires : Restes de repas, pâtes, légumes, Produits périmés, Restes de préparation, végétaux, Tiges d'arbustes
- Déchets verts : Tonnes de pelouses, Feuilles mortes, Tiges d'arbustes

Place au compost !

Quoi de neuf en 2024 ?  
A compter du 1er janvier 2024, vous allez pouvoir trier et valoriser vos biodéchets. La loi relative de 2023, de la loi relative aux biodéchets, vise à réduire le gaspillage et promouvoir la valorisation des biodéchets par les particuliers.

**LE TRI SÉLECTIF, UNE HABITUDE À CONSERVER**

**+62%**  
Cela représente plus de 800 tonnes de déchets ménagers qui ont été évacués en moins de 2000 tonnes grâce à l'opération de votre quartier de tri sélectif (opération 2023).

La simplification du geste de tri (introduction, verre et papier) contribue à la réduction de l'empilage à domicile, à la réduction de 20% des volumes envoyés en déchèterie et à la réduction de la pollution de nos communes.

La qualité de tri permet de réaliser davantage de compost, de recyclage, de valorisation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des coûts de gestion des déchets.

Notre objectif est de réduire encore plus les déchets envoyés en déchèterie et de réduire encore plus les déchets envoyés en déchèterie.

**PLACE À LA TRANSFORMATION**

- 15 X - 250 X
- 15 X - 5 X
- 15 X - 5 X
- 15 X - 5 X
- 15 X - 5 X

**BRAVO ET MERCI À TOUS !**  
Un tri sélectif réussi est le résultat de vos efforts et de ceux de tous les habitants de votre quartier. Bravo à tous les habitants de votre quartier qui ont participé à cette opération de tri sélectif.

Le tri sélectif est une habitude que nous devons tous conserver et améliorer.

Notre objectif est de réduire encore plus les déchets envoyés en déchèterie et de réduire encore plus les déchets envoyés en déchèterie.

**SPANC**

VOTRE SERVICE SEULE À L'ASSASSINEMENT NON COLLECTIF

**NOUVEAUTÉ**  
**PAYEMENT DES CONTRÔLES PAR CARTE BANCAIRE**  
Les relevés de service sont désormais la possibilité de régler les redevances de votre assainissement directement sur votre carte bancaire. Une option qui vous permet de régler plus facilement vos redevances.

**PROFITEZ DU SERVICE DE VIDANGE À DES PRIX AVANTAGEUX**  
Le SPANC propose des interventions de maintenance préventive et corrective à des tarifs réduits pour les abonnés. Pour profiter de ce service, contactez votre commune ou le service client au 02 47 82 12 34.

Le site de commande est disponible sur le site internet ou après consultation de votre commune ou de votre SPANC.

Service SPANC  
02 47 82 12 34  
15330 CHATELAIN  
Mairie - 15330 CHATELAIN

**MÉMO TRI SALLE DES FÊTES**  
**TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT**

**Dans le bac jaune**

Flacons et bouteilles en plastique  
Emballages en carton à longues tiges  
Emballages en métal  
Emballages en papier

**+**

Tous les emballages en plastique  
Emballages en carton à courtes tiges  
Emballages en papier

**+**

Emballages en verre  
Emballages en métal  
Emballages en papier

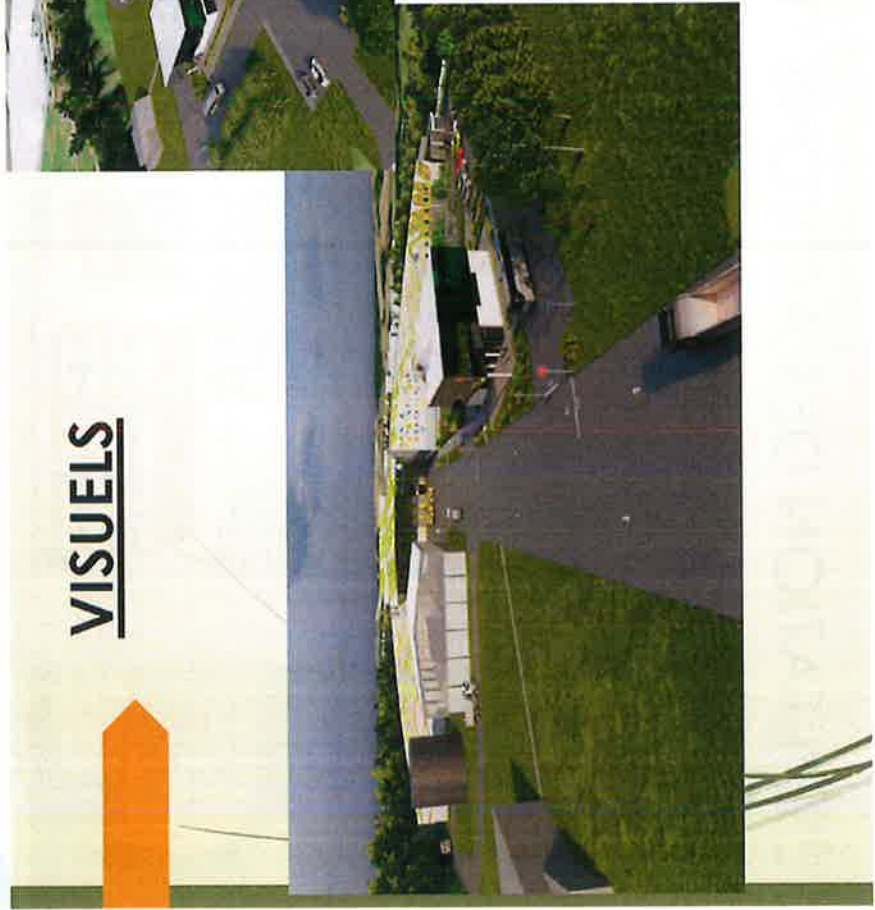
**Ne pas emballer les emballages en verre**

Ne pas emballer les emballages en verre

Ne pas emballer les emballages en verre

Ces 3 affiches ont été réalisées par **Maxime PANGAUD** dans le cadre de son stage d'études de Bachelor Gestion et Valorisation de la Nature

# POINT D'INFORMATIONS CENTRE DE TORCY - SMET 71



# POINT D'INFORMATIONS CENTRE DE TORCY - SMET 71

## PLANNING

2023

- Signature du marché 26/06
- T3/T4 : Études PRO + ICPE
- T4 : Début études d'exécution et commande des équipements process
- Dépôt permis de construire : mi-oct
- Dépôt porter à connaissance DREAL : fin-oct

2024

- Démantèlement process existant : janv
- Renforcement de la charpente : janv-fev
- Montage mécanique : fev-juill
- Fresque : août-sept
- Essais à vide : août
- Monté en charge : sept
- Essais de performances : déc

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



# CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

- **Réunions du Bureau syndical**

- Mardi 28/11 à 17h15 - Salle de réunion du SICED

- **Réunions du Comité Syndical**

- Jeudi 07/12 à 18h15 - Salle des fêtes de SERLEY

- **Groupe de travail pour les déchèteries**

- Mardi 05/12 à 17h30 - Salle de réunion du SICED

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE





Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



Annexe à la délibération n° 2023-49 du 7 décembre 2023

# BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

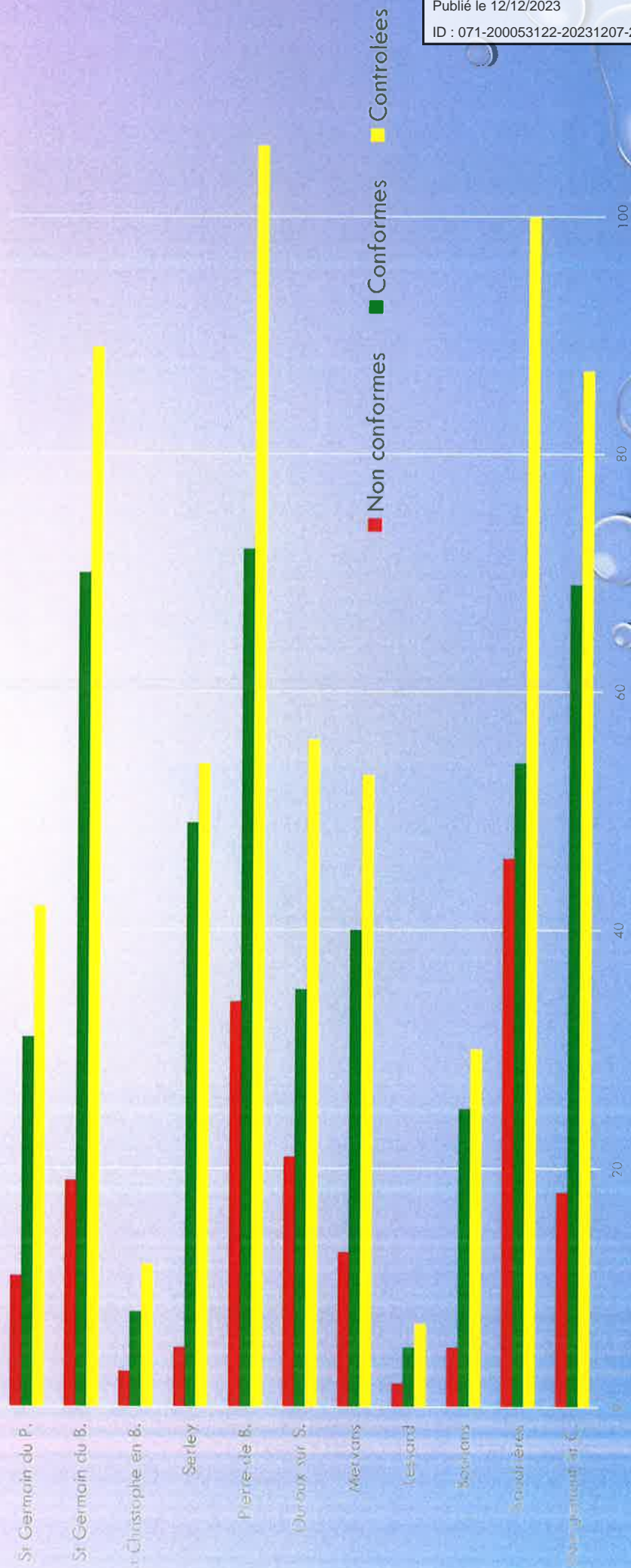
Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

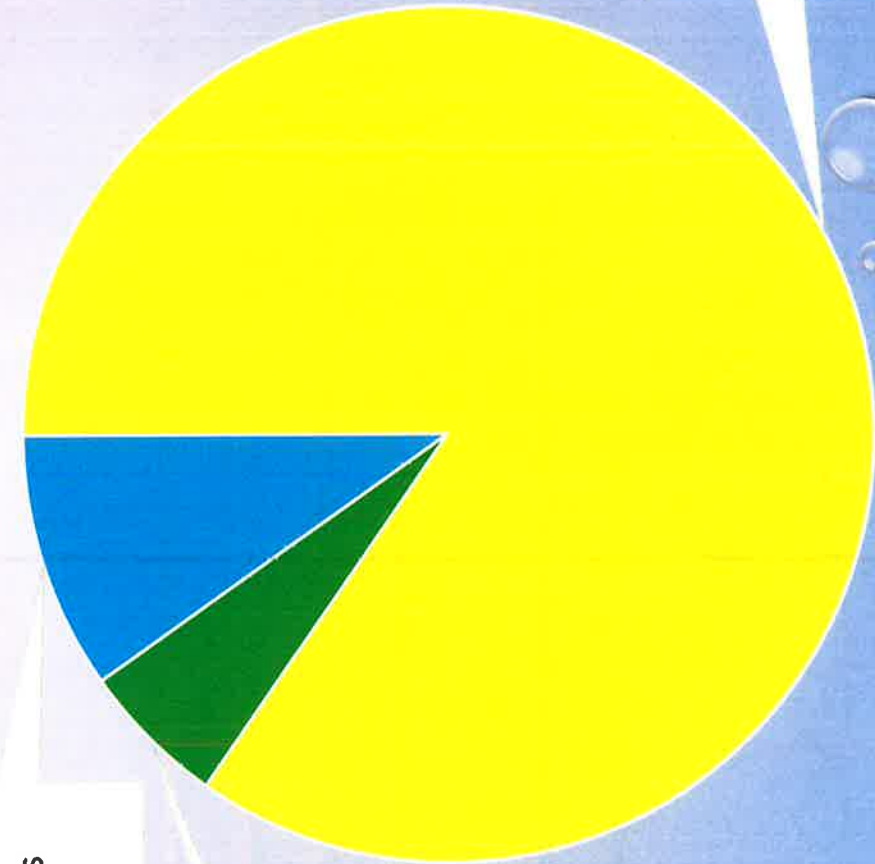
S<sup>2</sup>LOW

- NOMBRE DE COMMUNES CONTRÔLÉES: 27
- NOMBRE DE POUBELLES CONTRÔLÉES: 2103
- NOMBRE DE POUBELLES CONFORMES: 1644
- NOMBRE DE POUBELLES NON CONFORMES: 453
- USAGERS TOUCHÉS: 98
- NOMBRE DE DEMI JOURNÉES DE CONTRÔLE: 19 DEMI JOURNÉES

# COMPARATIF POUBELLES CONTRÔLÉES / CONFORMES / NON CONFORMES POUR LES OMR



# PRINCIPALES RAISONS DES AVERTISSEMENTS EN OMR



# PRINCIPALES RAISONS DES REFUS EN OMR

Cartons, jeux, bâches,  
végétaux, différents  
objets plastiques,  
électroniques et  
matériels électriques

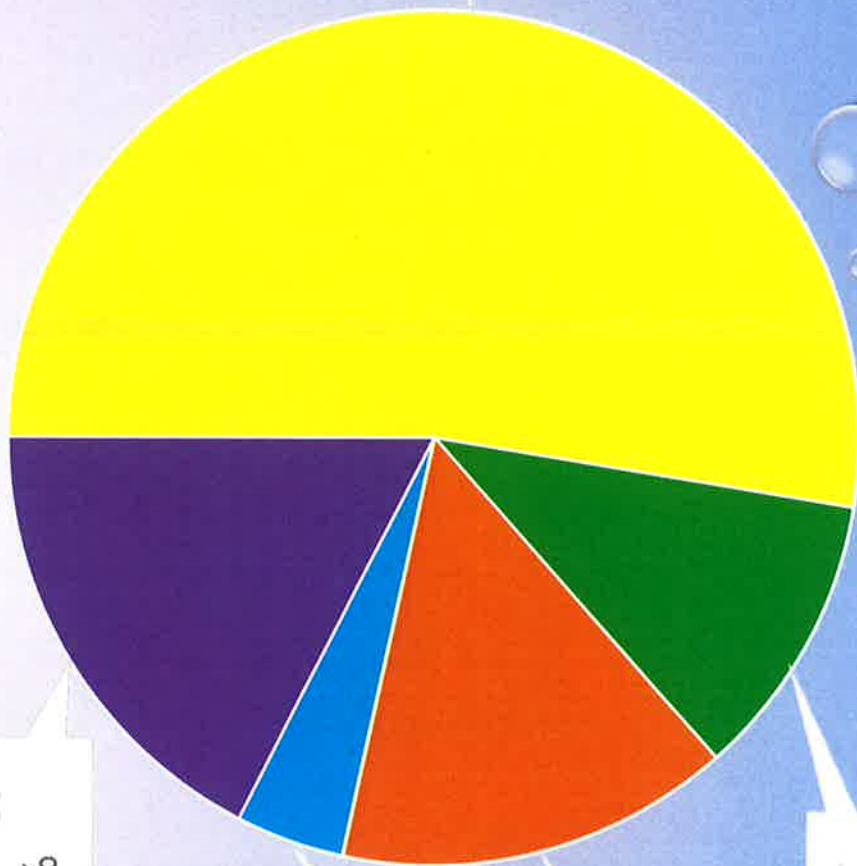
Déchèteries  
17%

Papiers  
4%

Textiles  
15%

Verres  
11%

Emballages  
53%



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

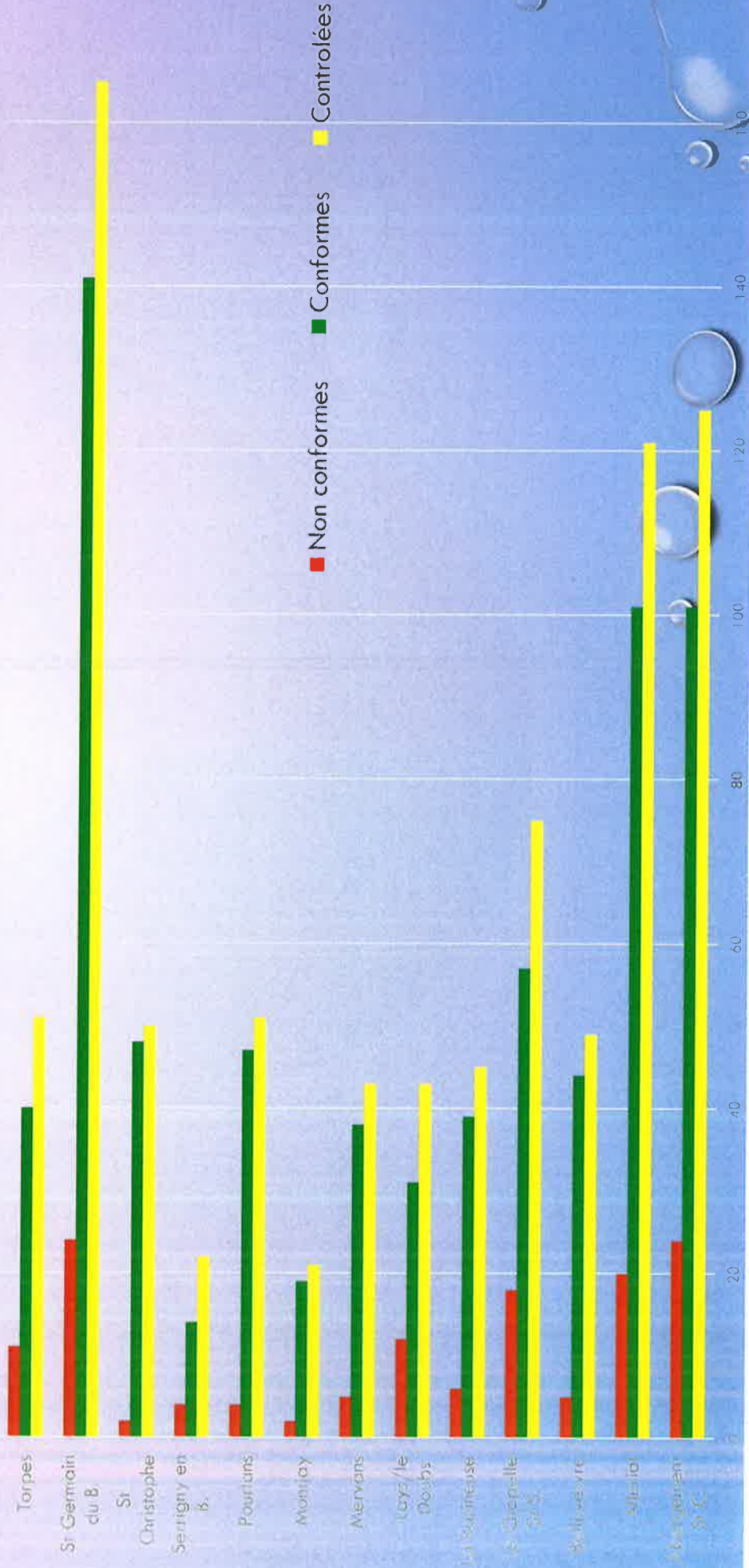
ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

S<sup>2</sup>LOW

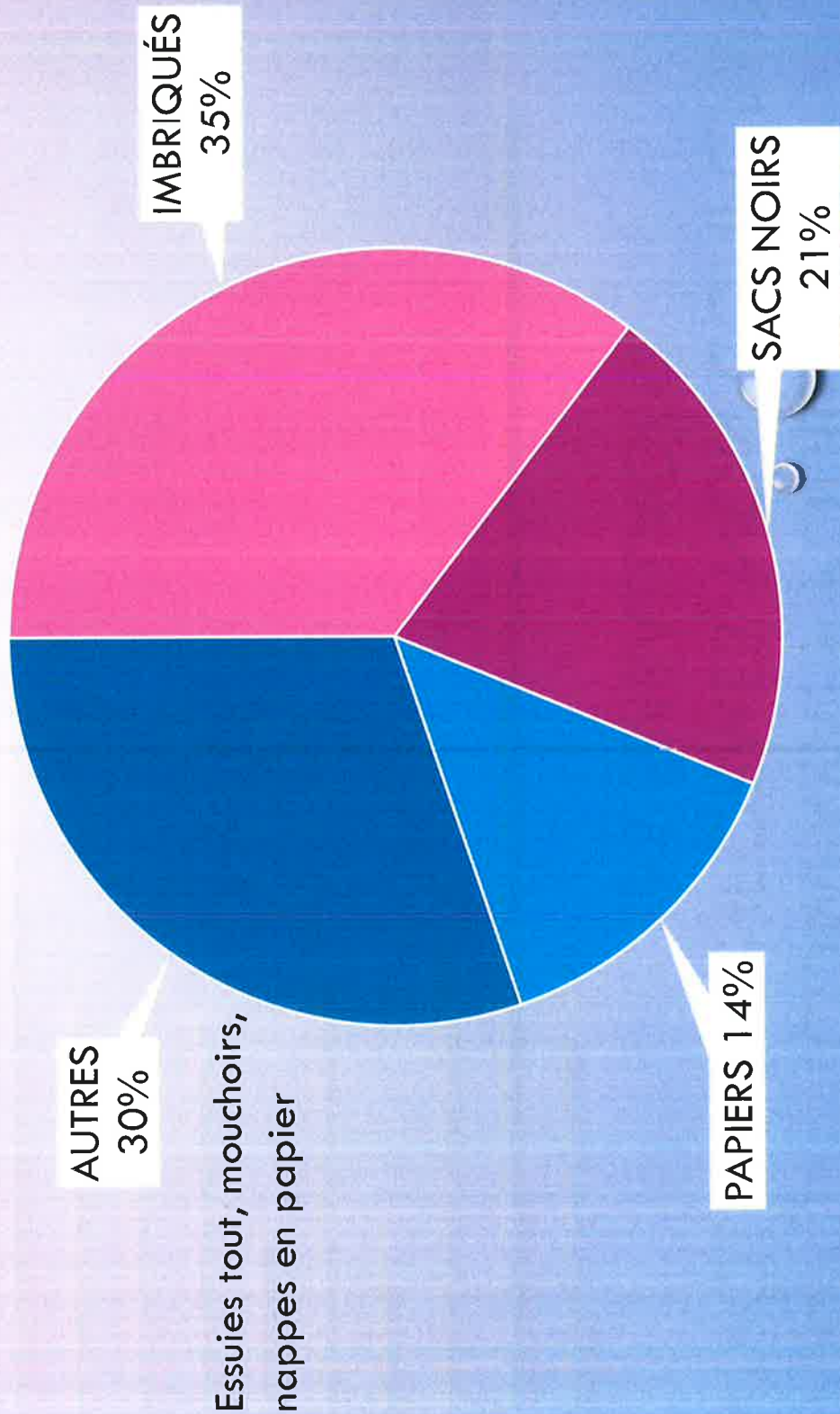




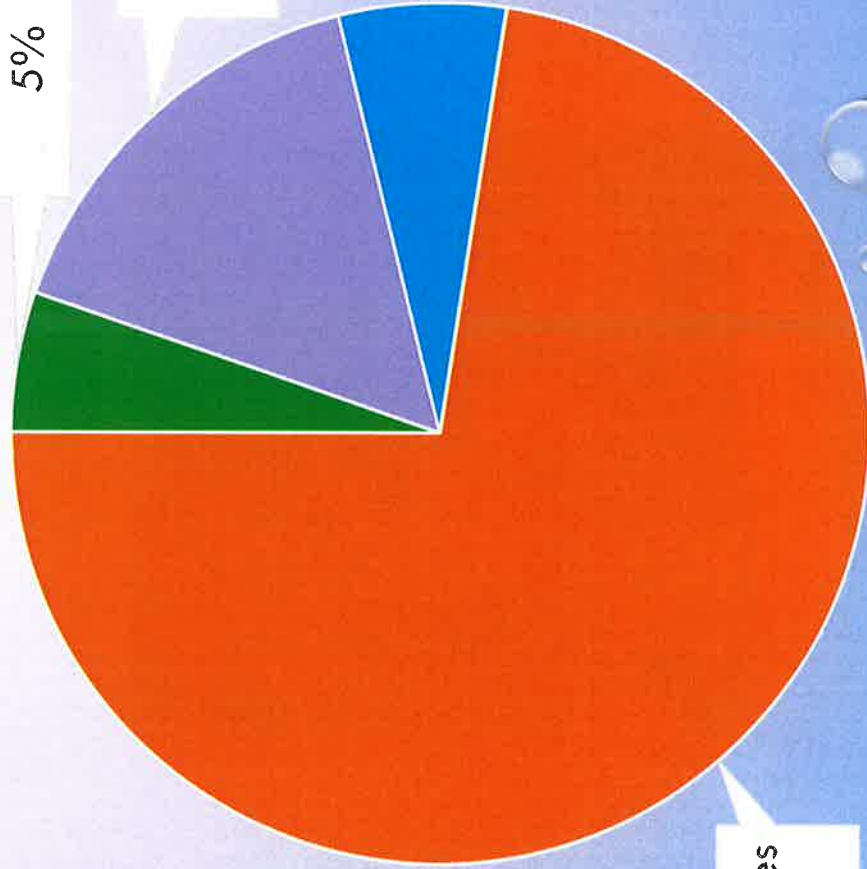
# COMPARATIF POUBELLES CONTRÔLÉES/CONFORMES/NON CONFORMES POUR LES EMBALLAGES



# PRINCIPALES RAISONS DES AVERTISSEMENTS EN EMBALLAGE



# PRINCIPALES RAISONS DES REFUS EN EMBALLAGE



Matériels de piscines, bidons d'essences, pots/bombes de peintures, différents électroniques, différents objets plastiques (ex : bassines, pots de fleurs), sacs ciments, bâches

Déchèteries  
73%

Textiles  
16%

Papiers  
6%

Verres  
5%

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE



# CONCLUSION

- ON RETROUVE LE PLUS DE PROBLÈMES DANS LA COLLECTE DES OMR. CERTAINS USAGERS N'ONT PAS ENCORE PRIS L'HABITUDE DU GESTE DE TRI ET CONTINUENT (OU NON) À TRIER UNIQUEMENT LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET L'ALUMINIUM/ACIER.
- POUR CE QUI EST DES EMBALLAGES, LE PLUS GROS PROBLÈME SONT LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES MIS DANS LE BAC JAUNE. LES USAGERS CONFONDENT TRI DES EMBALLAGES ET TRI DES OBJETS EN PLASTIQUE OU FERRAILLES.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 071-200053122-20231207-2023D49-DE

